

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 21 février 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Pièce SCGM-12, document 2, pages 14 et 15

Préambule :

Pour l'activité **AR117 - Enveloppe thermique du bâtiment (Novoclimat)**, SCGM a sollicité des constructeurs ayant l'expertise pour développer des projets au gaz naturel afin de les inciter à réaliser des maisons modèles Novoclimat. Les équipes de vente de SCGM ont donc été mandatées pour rencontrer ces constructeurs accrédités et de leur proposer une offre bonifiée.

Questions :

- 7.1 Compte tenu des succès rencontrés jusqu'à présent auprès des constructeurs, veuillez élaborer sur la stratégie qu'entend adopter SCGM pour les années à venir afin de progresser davantage au niveau de ce projet de recherche spécifique.
 - 7.2 Quels sont les critères de SCGM pour décider du maintien ou non d'un programme dans le cadre du PGEÉ ?
-

Réponses :

- 7.1 Quelques alternatives s'offrent à SCGM afin de progresser davantage au niveau de ce projet de recherche spécifique :

SCGM fait présentement affaires avec près de 250 promoteurs et constructeurs différents à travers les 150 projets résidentiels au gaz naturel qui sont en développement. Il est à noter que seulement une minorité de ces constructeurs (une dizaine) détiennent leur accréditation Novoclimat. Ainsi, une première stratégie pourrait impliquer la promotion conjointe SCGM/Agence de l'efficacité énergétique du programme Novoclimat auprès de l'ensemble de ces constructeurs. L'objectif de cette démarche serait d'inciter plus de constructeurs à obtenir leur accréditation, augmentant ainsi les chances de SCGM de faire progresser ce programme et d'intéresser d'éventuels participants

Le programme Novoclimat tire la majeure partie de ses participants de la région de Québec. À la différence du marché de Montréal où la plupart des projets sont intégrés (uniformité architecturale et normes d'urbanisme), le marché de Québec est caractérisé par sa fragmentation. C'est principalement un marché de revente de terrains, un marché d'autoconstructeurs où chaque maison est différente de sa voisine. Ainsi, pour les

constructeurs de Montréal, l'intégration des normes Novoclimat dans leurs projets implique une modification des méthodes de construction pour la quasi-totalité de leurs mises en chantier, puisqu'ils construisent pour la plupart des maisons selon des modèles standards prédéfinis. L'implantation des normes Novoclimat dans un projet de grande envergure nécessite donc des efforts considérables de modifications des plans et devis, ce que les constructeurs ne souhaitent pas entreprendre en cette période de forte effervescence du marché.

SCGM propose donc de travailler conjointement avec l'Agence de l'efficacité énergétique afin de sélectionner des constructeurs de moindre envergure qui souhaitent percer le marché et se démarquer de leurs concurrents par un produit différencié, offrant à la fois un concept au gaz naturel répondant aux normes Novoclimat.

Ainsi, SCGM poursuivra ses efforts auprès des entrepreneurs concernés afin de solliciter leur participation à un ou plusieurs projets de démonstration. Une enveloppe spécifique a été consacrée à cette fin. SCGM espère qu'en ayant quelques projets de démonstration, cela aura un effet d'entraînement sur les entrepreneurs récalcitrants.

7.2 Novoclimat n'a jamais été un programme retenu dans le PGEÉ. Il fait plutôt l'objet d'un projet-pilote.

Au niveau de la sélection des programmes, le premier critère est celui du test du coût total des ressources TCTR. Toutefois, même si un programme passe ce test, il peut être retiré, modifié ou re-conçu, si certaines conditions d'implantation ne sont pas rencontrées ou si le programme n'arrive pas à surmonter une barrière à son implantation qu'elle soit de nature économique, institutionnelle ou technologique.